

MAIRIE DE LOUPIAC

2, rue de la Mairie
81800 LOUPIAC



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2024

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt-quatre,
présents : 09 le 28 mars à 21 heures 30,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
s'est réuni en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur ESTRADA Laurent, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Présents : Mmes, Meurs. : M. ESTRADA Laurent, M. CAUSSÉ Patrick, M. POZZA Pascal, Mme BON Nicole, Mme BERTRAND Marylène, Mme CRÉTÉ Bernadette, Mme REY Eliane, M. SOULET Jean-Marc, M. VRECH Jacques.

Représentés : M. AUGÉ Gilles par Mme CRÉTÉ Bernadette, M. ROUX Alain par M. VRECH Jacques.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : M. CAUSSÉ Patrick.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer.

Mr le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2024 à 21heures 30

Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire.

Désignation des délégués aux diverses commissions intercommunales et communales.

Objet : DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE.
DEL2024_13

Après lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints, et invité à délibérer, le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et adjoints,

Considérant que la commune compte 450 habitants,

et que ces éléments justifient ainsi l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

-À compter du 28 mars 2024, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- - M. ESTRADA Laurent, maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- - M. CAUSSÉ Patrick, 1er adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- - M. POZZA Pascal, 2° adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.
Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Objet : désignation des délégués du conseil municipal au S.D.E.T. (Syndicat Départemental d'Energies du TARN) DEL2024_14

Après délibération et vote,
les délégués suivants sont désignés à l'unanimité en tant que délégués du conseil municipal au S.D.E.T. (Syndicat Départemental d'Energies du TARN) :
délégué titulaire : M. POZZA Pascal, 2, Impasse des Castels - 81800 LOUPIAC –
2° Adjoint au Maire
délégué titulaire : M. VRECH Jacques, 900, Route des Soubiès-81800 LOUPIAC –Conseiller municipal

Objet : désignation des délégués du conseil municipal au titre de la compétence service public de D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) DEL2024_15

Après délibération et vote,
les délégués suivants sont désignés à l'unanimité en tant que délégués du conseil municipal au titre de la compétence service public de D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :
délégué titulaire : M. POZZA Pascal, 2, Impasse des Castels - 81800 LOUPIAC –
2° Adjoint au Maire
délégué suppléant : M. VRECH Jacques, 900, Route des Soubiès-81800 LOUPIAC –
Conseiller municipal

Objet : désignation du correspondant Défense du conseil municipal DEL2024_16

Après délibération et vote,
Monsieur ESTRADA Laurent, Maire,
domicilié : 2, Impasse Cabanel 1 81800 LOUPIAC
est désigné à l'unanimité correspondant Défense de la commune de Loupiac.

Objet : désignation d'un référent « Ambroisie ». DEL2024_17

Après délibération et vote,
M. SOULET Jean-Marc
Conseiller municipal-
domicilié : 405, Route d'Enguerguy-81800 LOUPIAC
est désigné à l'unanimité : référent « Ambroisie » de la commune de LOUPIAC.

Objet : Répertoire Electoral Unique : désignation du conseiller délégué à la commission de contrôle. DEL2024_18

Après délibération et vote :
Mme BON Nicole,
Conseillère municipale,
domiciliée : 605, Route de Valence – 81800 LOUPIAC
est désignée à l'unanimité : déléguée à la commission de contrôle des listes électorales de la commune de LOUPIAC.

Objet : désignation des délégués du conseil municipal à la commission communale d'appel d'offres. DEL2024_19

Monsieur le Maire fait part aux membres présents qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal à la commission communale d'appel d'offres.
Après délibération et vote, les délégués suivants sont désignés à l'unanimité :
-M. Laurent ESTRADA, Maire, Président, 2, Impasse Cabanel I -81800 LOUPIAC

Membres titulaires :

- M. Patrick CAUSSÉ, 1° Adjoint au Maire, 290, impasse du Potart– 81800 LOUPIAC
- M. Pascal POZZA, 2° Adjoint au Maire, 2, Impasse des Castels – 81800 LOUPIAC
- M. Gilles AUGÉ, conseiller municipal, 21, rue des Chappuses – 81800 LOUPIAC

Membres suppléants :

- Mme Marylène BERTRAND, conseillère municipale, 1825, Route de Couffouleux – 81800 LOUPIAC
- Mme Nicole BON, conseillère municipale, 605, Route de Valence – 81800 LOUPIAC
- Mme Eliane REY, conseillère municipale, 1085, Route de Couffouleux – 81800 LOUPIAC

Objet : désignation du représentant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET DEL2024_20

Après délibération,

Monsieur CAUSSÉ Patrick –1° adjoint au maire

domicilié : 290, Impasse du Potart - 81800 LOUPIAC –

est désigné à l'unanimité représentant de la commune de LOUPIAC

à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET.

Objet : désignation des délégués du conseil municipal à la commission communication. DEL2024_21

Après délibération et vote,

les délégués suivants sont désignés à l'unanimité :

commission communication

- M. Laurent ESTRADA, Maire, Président, 2, Impasse Cabanel I – 81800 LOUPIAC
- M. Patrick CAUSSE, Adjoint au Maire, 290, impasse du Potart -81800 LOUPIAC
- M. Gilles AUGÉ, conseiller municipal, 21, rue des Chappuses – 81800 LOUPIAC
- Mme Nicole BON, conseillère municipale, 605, Route de Valence – 81800 LOUPIAC

Objet : désignation des délégués du conseil municipal à la commission travaux bâtiments communaux et voirie DEL2024_22

DEL2024_22

Après délibération et vote,

les délégués suivants sont désignés à l'unanimité :

commission travaux bâtiments communaux et voirie :

- M. Laurent ESTRADA, Maire, Président, 2, Impasse Cabanel I – 81800 LOUPIAC
- M. Patrick CAUSSE, 1° Adjoint au Maire, Président, 290, impasse du Potart -81800 LOUPIAC
- M. Pascal POZZA, 2° Adjoint au Maire, 2, Impasse des Castels – 81800 LOUPIAC
- M. Alain ROUX, conseiller municipal, 1800, Route de la Bonde – 8800 LOUPIAC
- M. Jacques VRECH, conseiller municipal, 900, Route des Soubiès – 8800 LOUPIAC

Objet : Désignation d'un élu délégué à la transition écologique auprès de la C.A Gaillac Graulhet- DEL2024_23

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'obligation de désigner un élu en tant que délégué à la transition écologique auprès de la C.A Gaillac-Graulhet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

désigne :

Monsieur Laurent ESTRADA, Maire,

2, Impasse Cabanel I

81800 Loupiac

Mail : l.estrada@mairie-loupiac-tarn.fr

comme délégué à la transition écologique auprès de la C.A Gaillac-Graulhet.

Questions diverses :

Mr le Président de séance,
Mr le Maire,
Laurent ESTRADA

Mr le Secrétaire de séance,
Mr le 1° Adjoint au Maire,
Patrick CAUSSE

MAIRIE DE LOUPIAC

2, rue de la Mairie
81800 LOUPIAC



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/03/2024 à 21H30

Numéro	Objet	Décision
DEL2024_13	Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire.	approuvé
DEL2024_14	Désignation des délégués du conseil municipal au S.D.E.T	approuvé
DEL2024_15	Désignation des délégués du conseil municipal au D.E.C.I.	approuvé
DEL2024_16	Désignation du correspondant Défense du conseil municipal	Approuvé
DEL2024_17	Désignation d'un référent Ambroisie	approuvé
DEL2024_18	Répertoire Electoral Unique : désignation du conseiller délégué à la commission électorale	approuvé
DEL2024_19	Désignation des délégués du conseil municipal à la commission communale d'appel d'offres	approuvé
DEL2024_20	Désignation du représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT de la C.A Gaillac Graulhet	approuvé
DEL2024_21	Désignation des délégués du conseil municipal à la commission communication	approuvé
DEL2024_22	Désignation des délégués du conseil municipal à la commission travaux aux bâtiments communaux et voirie	approuvé
DEL2024_23	Désignation d'un élu délégué à la transition écologique de la C.A Gaillac Graulhet	approuvé